



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_130 : **Tourisme - Validation du projet de rénovation de l'aire de camping-cars de Randan**

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Bernard MANILLERE

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,
Considérant que l'aire de camping cars de Randan n'est plus en état de fonctionnement,*

Il est proposé de remplacer le matériel. Pour faciliter la gestion de l'aire et optimiser sa fréquentation, il est étudié la mise en gestion par la société Camping-Car Park, spécialisée dans les aires de camping-cars et campings.

Cette société, qui assure d'ores et déjà localement la gestion des campings de Puy-Guillaume et Courpière, et de l'aire de camping-cars de Riom, propose une prestation de gestion complète comprenant notamment l'accueil et le contrôle des camping-caristes, la distribution des fluides, la maintenance du matériel et la mise en tourisme de l'aire.

Camping-Car Park se rémunère sur les abonnements et les réservations de l'aire, et reverse au propriétaire une part des bénéfices. Une part fixe minimale de 1 600 euros par an, correspondant aux frais fixes (abonnements compteurs de fluides et taxes foncières), est reversée quel que soit le chiffre d'affaires de l'aire.

Les travaux nécessaires à la sécurisation de l'aire et à l'augmentation du nombre de place sont à réaliser par le propriétaire avant la mise en gestion.

Compte-tenu des natures différentes de travaux, il est nécessaire d'allotir le marché en 2 lots, dont les estimatifs sont les suivants :

- Lot 1 : Terrassement et réseaux : 31 367,40 euros HT
- Lot 2 : Fourniture et pose du matériel : 47 897,90 euros HT
- TOTAL : 79 265,30 € HT

Il est à noter que la solution proposée par Camping-Car Park rentre dans la catégorie des solutions innovantes, permettant, de ne pas faire de publicité ni de mise en concurrence pour un marché inférieur à 100 000 € HT. Il convient de noter que ce type de marché doit cependant être déclaré à l'observatoire économique de la commande publique. Le contrat de gestion peut donc être signé sans autre démarche.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le principe des travaux de rénovation de l'aire de camping cars de Randan,**
- **d'autoriser le président à signer la convention d'exploitation avec Camping-Car Park,**
- **d'autoriser le président à signer le marché et à engager les travaux,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement